



Allure Rendement 2

Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.

Le titre de créance est émis par Natixis Structured Issuance (l'« Émetteur »), véhicule d'émission au Luxembourg offrant une garantie de formule donnée par Natixis S.A. (le « Garant » ; Standard & Poor's : A+ / Moody's : A1 / Fitch : A+⁽¹⁾). L'investisseur supporte le risque de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant.

Allure Rendement 2 est un titre de créance risqué alternatif à un investissement dynamique de type actions.

- **Durée maximale d'investissement : 8 ans et 14 jours en l'absence de remboursement automatique anticipé.** L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si le produit est revendu avant la Date d'Échéance.
- **Période de commercialisation :** du 1^{er} octobre 2020 au 15 décembre 2020. La période de commercialisation peut être close à tout moment.
- **Éligibilité : contrats d'assurance-vie ou de capitalisation et comptes-titres.** La présente brochure décrit les caractéristiques d'Allure Rendement 2 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.**
- **Code ISIN : FR0013534609**

COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL | Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE.

⁽¹⁾ Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.

En quelques mots

Allure Rendement 2 est un titre de créance qui présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance, et dont les caractéristiques sont les suivantes :

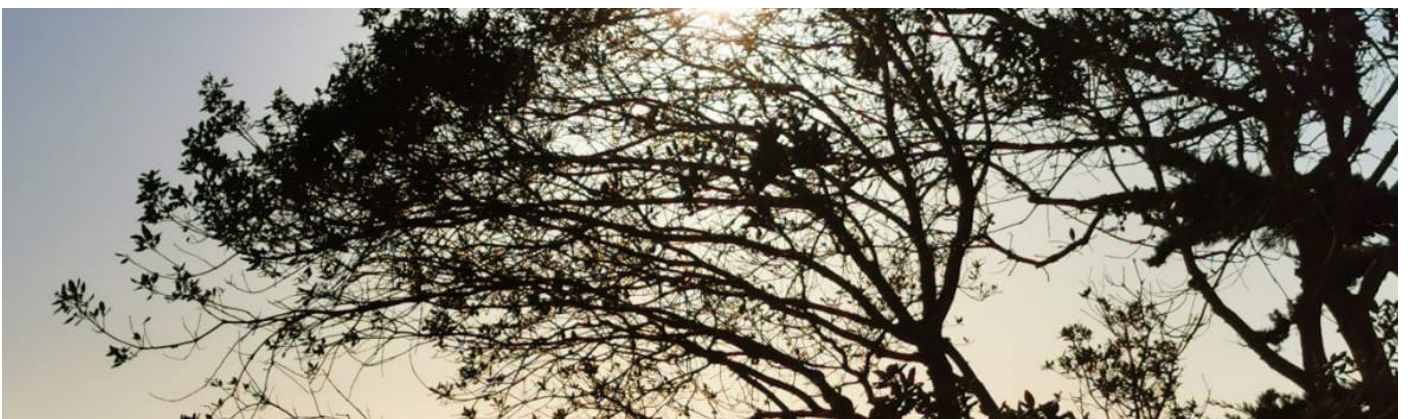
- Une exposition à la performance d'un panier équilibré constitué des actions Axa, Sanofi, Peugeot, Crédit Agricole et Orange (le « Panier équilibré »). Ces cours sont calculés dividendes non réinvestis.
- À partir de la fin de la 1^{re} année, un remboursement automatique anticipé du Capital Initial majoré d'un gain de 8 %⁽¹⁾ par année écoulée, si le niveau du Panier équilibré est supérieur ou égal à son Niveau Initial⁽²⁾ à une Date d'Observation Annuelle.
- À l'échéance des 8 ans, en l'absence de remboursement automatique anticipé :
 - Un remboursement du Capital Initial majoré d'un gain final de 64 %⁽¹⁾, soit 8 % par année écoulée, si le niveau du Panier équilibré est supérieur ou égal à son Niveau Initial⁽²⁾ à la Date d'Observation Finale.
 - Un remboursement du Capital Initial⁽¹⁾, si le niveau du Panier équilibré est strictement inférieur à son Niveau Initial⁽²⁾ et supérieur ou égal à 60 % de son Niveau Initial⁽²⁾ à la Date d'Observation Finale.
 - Une perte en capital partielle ou totale, si le niveau du Panier équilibré est strictement inférieur à 40 % de son Niveau Initial⁽²⁾ à la Date d'Observation Finale.

Les termes « Capital » ou « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la Valeur Nominale du titre de créance **Allure Rendement 2**, soit 1 000 euros. À toutes les Dates d'Observation du Panier équilibré mentionnées, l'Indice est pris en compte au niveau de clôture. Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. Les Taux de Rendement Annuel nets sont nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en comptes-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1 % par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. L'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. Dans cette brochure, les calculs de TRA sont effectués pour un investissement de 1 000 euros le 15 décembre 2020 jusqu'à la Date d'Échéance (le 29 décembre 2028) ou, selon le cas, de Remboursement Automatique Anticipé. En cas d'achat après le 15 décembre 2020 et/ou de vente du titre de créance avant son échéance effective (et/ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), le Taux de Rendement Annuel peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure.

La présente brochure décrit les caractéristiques du titre de créance **Allure Rendement 2**, ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, et l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

⁽¹⁾ *Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure, de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.*

⁽²⁾ *Pour le détail de la détermination du niveau du Panier équilibré, voir en page 4.*



Avantages / Inconvénients

► Avantages



- De la 1^{re} à la 7^e année, si à une Date d'Observation Annuelle, le niveau du Panier équilibré est supérieur ou égal à son Niveau Initial⁽¹⁾, l'investisseur bénéficie d'un **mécanisme de remboursement automatique anticipé**, et récupère son Capital Initial majoré d'un **gain de 8 %⁽²⁾ par année écoulée**.
- À l'échéance des 8 ans, si **Allure Rendement 2** n'a pas été remboursé par anticipation, et si le niveau du Panier équilibré est supérieur ou égal à son Niveau Initial⁽¹⁾ à la Date d'Observation Finale, l'investisseur récupère **l'intégralité de son Capital Initial augmenté d'un gain final de 64 %⁽²⁾, soit 8 % par année écoulée**.
- À l'échéance des 8 ans, si **Allure Rendement 2** n'a pas été rappelé par anticipation, l'investisseur bénéficie d'un **remboursement de l'intégralité de son Capital Initial⁽²⁾**, si le niveau du Panier équilibré est strictement inférieur à son Niveau Initial⁽¹⁾ et supérieur ou égal à 60 % de son Niveau Initial⁽¹⁾ à la Date d'Observation Finale.

► Inconvénients



- **Allure Rendement 2 présente un risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie** (en cas de revente du titre de créance à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) **et à l'échéance** (si, à la Date d'Observation Finale, le niveau du Panier équilibré est inférieur à 60 % de son Niveau Initial⁽¹⁾). La valorisation d'**Allure Rendement 2** à l'échéance est très sensible à une faible variation du niveau du Panier équilibré autour des seuils de 60 % et 100 % de son Niveau Initial⁽¹⁾.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut durer de 1 à 8 ans.
- Le gain maximum de l'investisseur est limité à 8 %⁽²⁾ par année écoulée. L'investisseur ne profite pas pleinement de la hausse du Panier équilibré (Effet de Plafonnement du Gain).
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant le Panier équilibré.
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut (qui induit un risque de non remboursement) ou à une **dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur et à un risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant.

► Facteurs de risque

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section facteurs de risques du Prospectus de Base. Le titre de créance **Allure Rendement 2** est notamment exposé aux risques suivants :

- **Risque de perte en capital** : En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession desdits titres pourra être inférieur à son prix de commercialisation. L'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. Dans le pire des scénarios, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- **Risque lié au Sous-Jacent** : Le remboursement du capital dépend de la performance du Sous-Jacent. Ces montants seront déterminés par application d'une formule de calcul (voir le mécanisme de remboursement) en relation avec le Sous-Jacent. Dans le cas d'une évolution défavorable de la performance du Sous-Jacent, les investisseurs pourraient subir une baisse substantielle des montants dus lors du remboursement et pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- **Risques liés à l'éventuelle ouverture d'une procédure de résolution ou de faillite** : En cas d'ouverture d'une procédure de résolution au niveau de l'Émetteur et/ou du Garant et/ou du Groupe BPCE ou en cas de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial et/ou ne pas recevoir la rémunération initialement prévue.
- **Risque de volatilité, risque de liquidité** : Une forte volatilité des cours (amplitude des variations des cours) ou une faible liquidité pourrait avoir un impact négatif sur le prix de cession des titres de créance. En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession pourrait être inférieur à ce qu'un investisseur pourrait attendre compte tenu de la valorisation desdits titres de créance. En l'absence de liquidité, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de les céder.
- **Risques liés à certains événements affectant les sous-jacents** : En cas de survenance de certains événements affectant l'émetteur du sous-jacent ou le sous-jacent (tels qu'une fusion, une offre publique, l'ouverture d'une procédure collective ou la radiation de la cote), l'Émetteur pourrait, entre autres, rembourser de manière anticipée l'intégralité des titres de créance à leur juste valeur de marché, valeur qui pourrait être inférieure au montant de remboursement initialement prévu. Dans ce cas les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial.

⁽¹⁾ Pour le détail de la détermination du niveau du Panier équilibré, voir en page 4

⁽²⁾ Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure, de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

Mécanisme de remboursement

► Détermination du niveau du Panier équilibré

Le Panier équilibré est composé des actions Axa, Sanofi, Crédit Agricole, Orange et Peugeot (dividendes non réinvestis). Chaque action représente un poids identique dans le calcul du niveau du Panier équilibré.

Le niveau du Panier équilibré est déterminé par la somme pondérée de l'évolution de chacune des actions. L'évolution de chaque action correspond à son cours divisé par son cours initial (constaté à la Date d'Observation Initiale, soit le 15 décembre 2020). Le Niveau Initial du Panier équilibré est donc égal à 100 %.

► Un remboursement automatique anticipé possible dès la fin de la 1^{re} année

De la 1^{re} à la 7^e année, si à une Date d'Observation Annuelle, le niveau du Panier équilibré est supérieur ou égal à son Niveau Initial, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, et l'investisseur reçoit⁽¹⁾ à la Date de Remboursement Automatique Anticipé correspondante :

Le Capital Initial
+
Un gain de 8 % par année écoulée
soit un TRA brut⁽²⁾ maximum de 7,69 %⁽⁴⁾ et un TRA net⁽³⁾ maximum de 6,62 %⁽⁴⁾

Dès qu'un remboursement automatique anticipé est réalisé **Allure Rendement 2** s'arrête ; sinon le produit continue.

► Remboursement à l'échéance

À la Date d'Observation Finale, le 15 décembre 2028, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été précédemment activé, on observe le niveau du Panier équilibré une dernière fois.

Cas favorable

Si le niveau du Panier équilibré est supérieur ou égal à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ le 29 décembre 2028 :

Le Capital Initial
+
Un gain final de 64 %, soit 8 % par année écoulée
soit un TRA brut⁽²⁾ de 6,34 % et un TRA net⁽³⁾ de 5,28 %

Cas médian

Si le niveau du Panier équilibré est strictement inférieur à son Niveau Initial et supérieur ou égal à 60 % de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ le 29 décembre 2028 :

Le Capital Initial
soit un TRA brut⁽²⁾ de 0 % et un TRA net⁽³⁾ de -1,00 %

Cas défavorable

Si le niveau du Panier équilibré est strictement inférieur à 60 % de son Niveau Initial, l'investisseur subit une perte en capital et reçoit⁽¹⁾ le 29 décembre 2028 :

Le Capital Initial diminué de la performance négative du Panier équilibré
Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse du niveau du Panier équilibré. **Cette perte en capital peut être partielle ou totale.**

L'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé (possible à chaque Date d'Observation Annuelle) entraîne la dissolution du titre de créance. Si à une Date d'Observation Annuelle, le niveau du Panier équilibré est strictement inférieur à son Niveau Initial, alors le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et **Allure Rendement 2** se poursuit jusqu'à la prochaine Date d'Observation Annuelle.

⁽¹⁾ Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure, de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.

⁽²⁾ Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

⁽³⁾ Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ou net de droit de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

⁽⁴⁾ Sur la base d'un scénario correspondant au versement d'un gain de 8 % à la 1^{re} Date de Remboursement Automatique Anticipé (soit le 29 décembre 2021).

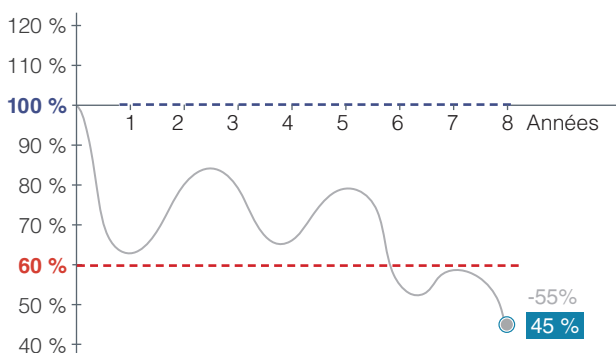
Scénarios de marché

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du titre de créance. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.

- Évolution du Panier équilibré
- Performance finale du Panier équilibré
- Niveau de remboursement du titre de créance
- Seuil d'activation du mécanisme de remboursement avec gain (100%)
- Seuil de perte en capital à l'échéance (60%)
- ↓ Plafonnement du gain
- Gain

► Scénario défavorable : Forte baisse du Panier équilibré à l'échéance (supérieure à 40%)

Niveau du Panier équilibré

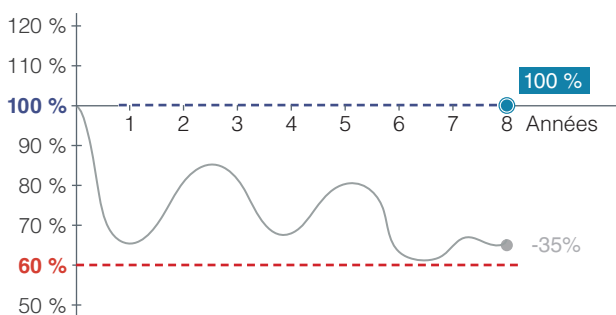


- À chaque Date d'Observation Annuelle, le niveau du Panier équilibré est strictement inférieur à son Niveau Initial⁽¹⁾. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.
- À la Date d'Observation Finale, le niveau du Panier équilibré est égal à 45 % de son Niveau Initial⁽¹⁾ (soit une baisse de 55 %) : l'investisseur reçoit 45 % de son Capital Initial et subit dans ce scénario une perte en capital équivalente à la performance négative du Panier équilibré, soit une perte de 55 %.

Remboursement final : 45 % du Capital Initial
TRA brut⁽²⁾ : -9,45 % (identique à celui du Panier équilibré⁽⁴⁾)
TRA net⁽³⁾ : -10,36 %

► Scénario médian : Baisse modérée du Panier équilibré à l'échéance (inférieure à 40%)

Niveau du Panier équilibré

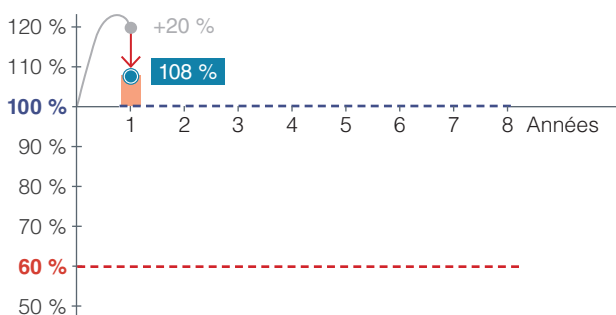


- À chaque Date d'Observation Annuelle, le niveau du Panier équilibré est strictement inférieur à son Niveau Initial⁽¹⁾. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.
- À la Date d'Observation Finale, le niveau du Panier équilibré est égal à 65 % de son Niveau Initial⁽¹⁾ (soit une baisse de 35 %) : l'investisseur récupère l'intégralité de son Capital Initial. Dans ce scénario, l'investisseur n'est pas impacté par la performance négative du Panier équilibré à l'échéance.

Remboursement final : 100 % du Capital Initial
TRA brut⁽²⁾ : 0,00 % (contre -5,21 % pour le Panier équilibré⁽⁴⁾)
TRA net⁽³⁾ : -1,00 %

► Scénario favorable : Forte hausse du Panier équilibré dès la fin de la 1^{re} année (Plafonnement du gain)

Niveau du Panier équilibré



- À la 1^{re} Date d'Observation Annuelle, soit à la fin de la 1^{re} année, le niveau du Panier équilibré est égal à 120 % de son Niveau Initial⁽¹⁾, le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur reçoit son Capital Initial augmenté d'un gain de 8 % au titre de l'année écoulée. Dans ce scénario, l'investisseur ne bénéficie que partiellement de la performance du Panier équilibré (Effet de Plafonnement du Gain).

Remboursement final : 108 % du Capital Initial
TRA brut⁽²⁾ : 7,69 % (contre 19,19 % pour le Panier équilibré⁽⁴⁾)
TRA net⁽³⁾ : 6,62 %

Information importante : la valorisation d'*Allure Rendement 2* en cours de vie peut évoluer indépendamment du niveau du Panier équilibré et connaître de fortes fluctuations en particulier aux Dates d'Observation Annuelle, si le niveau du Panier équilibré est proche de son Niveau Initial, et à la Date d'Observation Finale, s'il est proche de 100 % ou de 60 % de son Niveau Initial. Elle dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du cours et de la volatilité du Panier équilibré, des taux d'intérêt et des conditions de refinancement de l'Émetteur et du Garant.

⁽¹⁾ Pour le détail de la détermination du niveau du Panier équilibré, voir en page 4

⁽²⁾ Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

⁽³⁾ Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ou net de droit de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

⁽⁴⁾ Hors prise en compte des dividendes éventuels détachés par les actions composant le Panier équilibré.

Présentation du Panier équilibré

Action Axa

AXA est une compagnie d'assurance qui fournit également des services financiers connexes. La société propose des assurances vie et non-vie, des produits d'épargne et de retraite et des services de gestion d'actifs. AXA opère sur les marchés nationaux et internationaux. Le cours de l'action AXA est accessible sur le site live.euronext.com/fr/product/equities/FR0000120628-XPAP ainsi que sur différents sites d'informations financières.

Action Sanofi

Sanofi est le 1^{er} groupe pharmaceutique européen. La société fabrique des médicaments sur ordonnance et des vaccins, et développe des médicaments pour les maladies cardiovasculaires, la thrombose, les troubles métaboliques, le système nerveux central et l'oncologie. Sanofi sert des clients à l'international et dispose de 79 sites de production dans le monde. Le cours de l'action Sanofi est accessible sur le site live.euronext.com/fr/product/equities/FR0000120578-XPAP ainsi que sur différents sites d'informations financières.

Action Crédit Agricole

Crédit Agricole est le premier financeur de l'économie française et l'un des tout premiers acteurs bancaires en Europe. Leader de la banque de proximité en Europe, le groupe est également premier gestionnaire d'actifs européen, premier bancassureur en Europe et troisième acteur européen en financement de projets. Le cours de l'action Crédit Agricole est accessible sur le site live.euronext.com/fr/product/equities/FR0000045072-XPAP ainsi que sur différents sites d'informations financières.

Action Orange

Orange fournit des services de télécommunications aux clients résidentiels, professionnels et grandes entreprises. La société propose des services de téléphonie fixe publique, des lignes louées et de transmission de données, des télécommunications mobiles, la télévision par câble, des applications Internet et sans fil et des services de diffusion, ainsi que la vente et la location d'équipements de télécommunications. Le cours de l'action Orange est accessible sur le site live.euronext.com/fr/product/equities/FR0000133308-XPAP ainsi que sur différents sites d'informations financières.

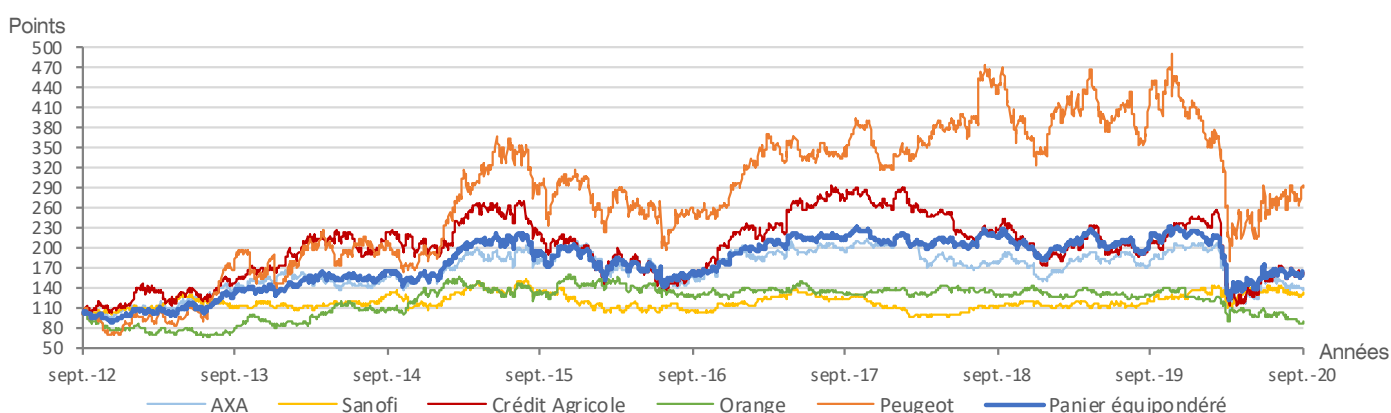
Action Peugeot

Peugeot fabrique des automobiles et des véhicules utilitaires légers. La société, par l'intermédiaire de filiales, fabrique des composants automobiles et des motos, ainsi que fournit des services de logistique et de financement. Peugeot sert ses clients dans le monde entier. Le cours de l'action Peugeot est accessible sur le site live.euronext.com/fr/product/equities/FR0000121501-XPAP ainsi que sur différents sites d'informations financières.

Sources : Bloomberg et sites internet des entreprises, au 10 septembre 2020.
Se référer aux sites internet de chaque entreprise pour plus d'informations.

Évolution et performances historiques du cours des actions et du panier équilibré (base 100)

Les données relatives aux performances passées et/ou simulations de performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.



Performances cumulées comparatives	1 an	4 ans	8 ans
Action Axa	-20,61 %	-12,04 %	41,48 %
Action Sanofi	11,18 %	25,26 %	33,21 %
Action Crédit Agricole	-21,36 %	-1,46 %	62,10 %
Action Orange	-28,62 %	-29,49 %	-9,48 %
Action Peugeot	-32,33 %	12,67 %	190,79 %
Panier équilibré	-18,35 %	-1,01 %	63,62 %

Sources : Bloomberg, données du 9 septembre 2012 au 9 septembre 2020.



L'évolution du panier d'actions et la valeur liquidative d'Allure Rendement 2 sont disponibles sur la page internet : equityderivatives.natixis.com/fr/products/allure-rendement-2/

Caractéristiques principales

Code ISIN	FR0013534609
Forme juridique	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance, émis sous le Prospectus de Base (tel que défini dans la section « Informations Importantes ») de la présente brochure.
Émetteur	Natixis Structured Issuance (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis S.A., les titres de créance de l'Émetteur présentent un risque de perte en capital).
Garant	Natixis S.A. (Standard & Poor's : A+ / Moody's : A1 / Fitch : A+ au 10/09/2020). Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.
Garantie en capital	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance.
Période de commercialisation	Du 1 octobre 2020 (9H00 CET) au 15 décembre 2020 (17H00 CET)
Devise	Euro (€)
Sous-jacent	Panier équipondéré composé des actions ci-dessous : - action Axa (ticker : CS FP ; ISIN : FR0000120628), dividendes non-réinvestis - action Sanofi (ticker : SAN FP ; ISIN : FR0000120578), dividendes non-réinvestis - action Crédit Agricole (ticker : ACA FP ; ISIN : FR0000045072), dividendes non-réinvestis - action Orange (ticker : ORA FP ; ISIN : FR0000133308), dividendes non-réinvestis - action Peugeot (ticker : UG FP ; ISIN : FR0000121501), dividendes non-réinvestis
Valeur nominale	1 000 €
Prix d'Émission	100 % de la Valeur Nominale
Commission de distribution	La commission pourra atteindre un montant annuel d'un maximum de 1,00% du nominal des Titres effectivement placés ; cette commission sera payée sur la durée de vie des titres de créance. Le paiement de commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres de créance. Les détails de ces commissions sont disponibles sur demande effectuée auprès du distributeur.
Durée maximale d'investissement	8 ans et 14 jours
Date d'Émission	1 octobre 2020
Date d'Observation Initiale	15 décembre 2020
Dates d'Observation Annuelle	15/12/2021, 15/12/2022, 15/12/2023, 16/12/2024, 15/12/2025, 15/12/2026, 15/12/2027
Dates de Remboursement Automatique Anticipé	29/12/2021, 29/12/2022, 29/12/2023, 30/12/2024, 29/12/2025, 29/12/2026, 29/12/2027
Date d'Observation Finale	15 décembre 2028
Date d'Échéance	29 décembre 2028
Publication de la valorisation	La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur une page publique du site de l'Émetteur (equityderivatives.natixis.com) et sur les pages d'information financière de Bloomberg, Reuters et Six Telekurs.
Périodicité de valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse Prévu suivant. Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le cours de clôture ou le Panier équipondéré est publié.
Double valorisation	Une double valorisation est établie par Refinitiv sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis.
Marché secondaire	Natixis pourra fournir un prix indicatif des titres de créance aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra excéder 1,00%.
Agent de Calcul	Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêt.
Règlement/Livraison	Euroclear France
Place de cotation des Titres de créance	Bourse de Luxembourg
Éligibilité	Contrats d'assurance-vie ou de capitalisation et comptes-titres

AVERTISSEMENT

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général. Ce document à caractère promotionnel est rédigé par l'Émetteur en accord avec **Allure Finance**, le distributeur qui commercialise le produit **Allure Rendement 2**. Une information complète sur le titre de créance, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (tel que défini ci-après) et les Conditions Définitives (telles que définies ci-après). Il est recommandé aux investisseurs potentiels de lire le Prospectus de Base et les Conditions Définitives avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les titres de créance.

Ce document constitue une présentation commerciale à caractère purement informatif. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le produit financier présenté ne prend pas en compte les objectifs d'investissement, la situation financière ou les besoins spécifiques d'un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus d'**Allure Rendement 2** afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. **IL VOUS APPARTIENT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE PRODUIT.** Il conviendrait de préciser que les titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offertes et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. **Allure Rendement 2** est éligible pour un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. **Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France.** Ce document ne constitue pas une proposition de souscription ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du produit décrit. Ce support n'a pas été élaboré conformément aux dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières. Natixis n'est pas soumise à l'interdiction d'effectuer des transactions sur le titre de créance concerné avant la diffusion de la communication.

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir de telles informations sur tout produit, instrument financier, action ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de market making, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instrument financier, action ou marché mentionné dans ce document. Ce support n'a pas été élaboré conformément aux dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières. Natixis n'est pas soumis à l'interdiction d'effectuer des transactions sur l'instrument concerné avant la diffusion de la communication.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Les Instruments Financiers décrits dans la présente communication à caractère promotionnel font l'objet d'une documentation juridique composée du [prospectus de base](#) relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs (1^{er}, 2^e), approuvé le 12 juin 2020 par l'AMF sous le n° 20-256 (le « Prospectus de Base ») et des [conditions définitives](#) en date du 29 septembre 2020 (les « Conditions Définitives ») formant ensemble un prospectus conforme au règlement 2017/1129 (règlement prospectus) tel qu'amendé. Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives sont disponibles sur les sites internet de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu), de Natixis (equityderivatives.natixis.com/fr/Prospectus_de_Base_Obligations_2020_AMF_20-256.equityderivatives.natixis.com/fr/CD-FR0013534609) et de l'AMF (www.amf-france.org) et sont disponibles pour consultation auprès de Natixis 47, quai d'Austerlitz, 75013 Paris. L'approbation du Prospectus de Base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque centrale européenne (« BCE »).



Natixis
Société Anonyme à Conseil d'Administration - Capital de 5 044 522 403,20 euros
Siège social : 30, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris
Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France
RCS Paris n°542 044 524
Date de rédaction de la brochure : 10 septembre 2020

